



POLITIQUE EN MATIÈRE DES DROITS DE LA PERSONNE

Cette politique s'applique à Groupe Aecon Inc., à ses unités d'exploitation, à ses filiales et à ses coentreprises (collectivement, « Aecon » ou « la Société ») et renforce et complète le [Code d'éthique et de conduite des affaires](#) d'Aecon.

RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Nos stratégies et nos opérations s'accordent avec notre engagement envers les trois piliers suivants :



Nous reconnaissons que la discrimination et la violation des droits de la personne surviennent le plus souvent en raison de l'appartenance d'une personne à un groupe particulier de la société. Nous nous engageons à protéger ces droits sur la base des motifs suivants :

- | | | |
|-------------------|-----------------------|-------------------------|
| Âge | Ascendance | Citoyenneté |
| Couleur | Croyance | Incapacité |
| Origine ethnique | Situation de famille | Expression sexuelle |
| Identité sexuelle | État matrimonial | Lieu d'origine |
| Race | État d'assisté social | Antécédents judiciaires |
| Sexe | Orientation sexuelle | |

Esclavage moderne et traite des personnes

Nous nous engageons à faire en sorte que chacune de nos actions respecte les normes les plus sévères visant à prévenir l'esclavage moderne et la traite des personnes. Nous tenons à

assumer nos responsabilités envers nos employées, nos parties prenantes et notre société.
Pour atteindre cet objectif :

- i) Nous nous conformons aux réglementations nationales en vigueur ou aux normes internationales reconnues les plus strictes.
- ii) Nous sommes déterminés à prémunir nos employés, nos entrepreneurs, nos partenaires et nos clients contre toute forme d'esclavage moderne ou de traite des personnes, et ce, en faisant la promotion de leur bien-être dans le cadre de chacune de nos activités, conformément à nos valeurs fondamentales.
- iii) Nous ne participons d'aucune manière à des activités qui soutiennent les abus en matière de droits de la personne, la traite des personnes, le travail des enfants ou le travail forcé.

Notre engagement envers les communautés autochtones du Canada

La stratégie adoptée par Aecon au sujet des communautés autochtones favorise leur inclusion, leur engagement et leur participation dans nos projets partout au Canada. Nous sommes déterminés à adopter une approche globale à l'échelle nationale favorisant la participation des Autochtones. Notre programme de participation des communautés autochtones comporte trois éléments fondamentaux, au cœur de notre stratégie 360°.

1. Éducation et formation

Nous travaillons avec des organisations de formation qui offrent différentes occasions d'emploi ou de formation pour aider les communautés autochtones à satisfaire les exigences fonctionnelles et les conditions d'emploi d'Aecon.

2. Emploi

Nous sommes déterminés à créer des occasions justes et équitables à la participation à l'emploi associé à nos activités et nos projets. Les communautés autochtones établies près des sites de projet d'Aecon nous offrent une occasion unique de former une main-d'œuvre locale stable.

3. Développement des affaires

Nous nous efforçons d'accroître la capacité des communautés en travaillant avec les entreprises, les fournisseurs et les entrepreneurs locaux. Dans les communautés où les partenariats d'exploitation des ressources sont les bienvenus, et où des occasions se présentent, nous encourageons la participation des communautés autochtones au développement des affaires à long terme et aux initiatives liées aux nouvelles technologies.

Droits fonciers et ressources en eaux

Nous reconnaissons l'importance des droits fonciers et du consentement libre, préalable et éclairé, considérés comme un aspect du droit à l'autodétermination des groupes autochtones. Nous nous engageons à respecter toutes les lois locales.

Nous respectons le besoin humain d'un approvisionnement durable en eau, ainsi qu'un accès à de l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats. Depuis plusieurs décennies, nous menons avec succès des projets de gestion de l'eau et des eaux usées. Nous sommes fiers des efforts que nous déployons pour minimiser notre empreinte sur les

habitats dans lesquels nous travaillons, particulièrement en ce qui concerne la construction dans l'eau et à proximité de l'eau.

Protection des droits des enfants

Nous condamnons toute forme d'exploitation des enfants. Nous condamnons le travail des enfants et souhaitons son élimination. Nous soutenons aussi les lois dûment promulguées pour prévenir et punir les infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants. Nous coopérerons avec les autorités policières pour répondre à tout cas d'exploitation dont nous avons connaissance.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS COLLECTIVES

Nous adhérons aux normes et aux principes universels qui protègent les droits de la personne dans son milieu de travail, tels que spécifiés dans le Pacte Mondial des Nations Unies et les déclarations de l'Organisation internationale du Travail, notamment en ce qui a trait au respect de la liberté d'association et à la reconnaissance du droit à la négociation collective.

Nous respectons le droit de nos employés à former un syndicat, et à s'y joindre ou non, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Là où les employés sont représentés par un syndicat légalement reconnu, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec ses représentants librement choisis.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous offrons à nos employés des salaires concurrentiels par rapport au secteur et au marché du travail local, et conformément aux conditions des conventions collectives applicables. Nous veillons à garantir le plein respect des salaires applicables, des heures de travail, des heures supplémentaires et des lois relatives aux avantages sociaux.

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

Nous offrons un milieu de travail sain et sécuritaire et prenons toutes les précautions nécessaires pour protéger nos employés, nos sous-traitants, nos visiteurs et le grand public contre la violence et le harcèlement au travail. Des mécanismes de protection, qui respectent la dignité et la vie privée des employés, sont à la disposition de ces derniers, au besoin.

GOUVERNANCE

Bien que les droits de la personne soient l'affaire de chacun d'entre nous chez Aecon, le vice-président principal des ressources humaines demeure responsable de la mise en œuvre de la politique et de la surveillance par la haute direction. Le comité de gouvernance, de nomination et de la rémunération de notre Conseil d'administration, qui se réunit au moins quatre fois par année, veille à la mise en œuvre et au respect de cette politique à l'échelle du Conseil.

APPLICATION DE LA POLITIQUE AUX FOURNISSEURS

Nous sommes plus que jamais déterminés à exercer nos activités dans le respect des droits de la personne. À ce titre, nous tenons à faire affaire avec des personnes et des entreprises qui adhèrent au même code de conduite. Tous les fournisseurs d'Aecon doivent :

- se conformer et respecter les lois, les coutumes et les pratiques d'affaires (y compris, sans limitation, les lois en matière d'environnement, de santé et de sécurité) des pays dans lesquels sont exécutées des activités en collaboration avec Aecon;
- accepter de se conformer au Code de déontologie des fournisseurs d'Aecon;
- respecter strictement les principes en matière des droits de la personne énoncés dans cette politique dans le Code de déontologie des fournisseurs d'Aecon.

Toute violation de cette politique par un fournisseur entraînera la résiliation immédiate de son contrat.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Nous nous engageons à établir un dialogue ouvert avec nos parties prenantes sur les enjeux qui touchent les droits de la personne et sur les mesures nécessaires pour exercer une vigilance constante à l'égard des droits de la personne. Nous invitons nos parties prenantes à communiquer avec nous pour nous faire part de leurs questions, commentaires ou préoccupations quant au respect de cette politique et de sa mise en œuvre.

RECOURS

Employés

Chaque employé doit comprendre que toutes les violations aux droits de la personne, telles que décrites dans cette politique, l'exposeraient à des mesures disciplinaires appropriées, y compris un congédiement motivé immédiat.

Parties prenantes

Si une partie prenante estime que nous n'avons pas respecté les normes énoncées dans cette politique ou que nous avons porté atteinte à leurs droits, nous fournirons des mécanismes, tels que décrits dans notre Code d'éthique et de conduite des affaires, au moyen desquels des plaintes pourront être soumises et examinées d'une manière accessible, opportune et équitable. Nous effectuerons un suivi des problèmes soulevés au moyen de tels mécanismes et nous chercherons à trouver une solution en établissant un

dialogue permanent. Nous sommes en tout temps déterminés à accroître la capacité de notre direction à cerner et résoudre les problèmes. Nous encourageons aussi la mise en place de mécanismes de grief efficaces de la part de nos fournisseurs.